BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

DÉCRET N° 2024- 1566 /PRES/PM portant composition du Gouvernement

LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT,

VISA CF N-1279 Su 08/12/2021 Shiomsians

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

DÉCRÈTE

Article 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- Ministre d'État, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants : Général de Brigade Célestin SIMPORE
- 2. Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité : Monsieur Emile ZERBO
- Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques :
 Commandant Ismaël SOMBIE
- 4. Ministre de l'Économie et des Finances : Monsieur Aboubakar NACANABO
- 5. Ministre de la Sécurité : Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANA

- 6. Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur :
- Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE
- 7. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale : Monsieur Mathias TRAORE
- 8. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-Parole du Gouvernement :

Monsieur Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

- 9. Ministre de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale : Commandant Passowendé Pélagie KABRE/KABORE
- 10. Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :

Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA

11. Ministre de la Santé:

Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU

12. Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques :

Madame Aminata ZERBO/SABANE

- 13. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat : Monsieur Serge Gnaniodem PODA
- 14. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement : Monsieur Adama Luc SORGHO
- 15. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières : Monsieur Yacouba Zabré GOUBA
- 16. Ministre de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :

Monsieur Jacques Sosthène DINGARA

17. Ministre de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique :

Monsieur Boubakar SAVADOGO

- 18. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Monsieur Adjima THIOMBIANO
- 19. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement : Monsieur Roger BARO
- 20. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Monsieur Mikaïlou SIDIBE
- 21. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi : Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
- 22. Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales : Monsieur Amadou DICKO
- 23. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget :

Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

24. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargé de la Coopération régionale :

Madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 decembre 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

BURKINA FASO

DÉCRET N° 2024- 1566 /PRES/PM portant composition du Gouvernement

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT,

VISa CF N-1279 Su 08/12/2021 Othis insign

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

DÉCRÈTE

<u>Article 1</u>: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- 1. Ministre d'État, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants : Général de Brigade Célestin SIMPORE
- 2. Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité : Monsieur Emile ZERBO
- Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques :
 Commandant Ismaël SOMBIE
- 4. Ministre de l'Économie et des Finances : Monsieur Aboubakar NACANABO
- 5. Ministre de la Sécurité : Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANA

6. Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur :

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE

- 7. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale : Monsieur Mathias TRAORE
- 8. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-Parole du Gouvernement :

Monsieur Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

- Ministre de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale : Commandant Passowendé Pélagie KABRE/KABORE
- 10. Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :

Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA

11. Ministre de la Santé:

Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU

12. Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques :

Madame Aminata ZERBO/SABANE

- 13. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat : Monsieur Serge Gnaniodem PODA
- 14. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement : Monsieur Adama Luc SORGHO
- 15. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières : Monsieur Yacouba Zabré GOUBA
- 16. Ministre de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :

Monsieur Jacques Sosthène DINGARA

17. Ministre de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique :

Monsieur Boubakar SAVADOGO

- 18. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Monsieur Adjima THIOMBIANO
- 19. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement : Monsieur Roger BARO
- 20. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Monsieur Mikaïlou SIDIBE
- 21. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi : Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
- 22. Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales : Monsieur Amadou DICKO
- 23. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget :

Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

24. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargé de la Coopération régionale :

Madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 decembre 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO